



NOUS POUVONS AVEC DES GESTES FACILES PROTEGER L'EAU

La commune de Jouy-sur-Morin s'engage à réduire le désherbage chimique et vous ?

Face au constat alarmant de la pollution des eaux de Seine-et-Marne par les pesticides, le Conseil Général a mis en place des actions de prévention des pollutions.

La commune de Jouy-sur-Morin s'est engagée à réduire l'utilisation des pesticides que ses espaces. Elle est accompagnée dans cette démarche par les services du Conseil Général.

QUE SAVEZ-VOUS DES PESTICIDES ?

Les pesticides ou produits phytosanitaires contiennent des substances dangereuses pour l'environnement. On retrouve ces produits (en majorité des désherbants) en quantité dans l'eau (rivières, nappes souterraines). Les utilisateurs de pesticides sont nombreux : agriculteurs, sociétés ferroviaires, jardiniers amateurs, collectivités.

Et vous, quel est votre usage des pesticides ?

Vous désherbez les allées du jardin, enlevez la mousse de la terrasse, traitez vos pieds de tomates...

7 conseils simples pour entretenir son jardin sans polluer

- 1. Cultivez la bonne plante au bon endroit** : choisissez des végétaux adaptés aux conditions d'environnement favorable à leur croissance. Veillez à ce qu'ils soient situés dans une exposition optimale (soleil, ombre, vent, pluie...) et dans un sol adapté (argileux, acide...). Vos plantes résisteront alors mieux aux attaques.
- 2. Favorisez la biodiversité** : invitez et offrez un abri aux animaux qui régulent les espèces envahissantes, laissez fleurir les plantes sauvages qui attireront les insectes utiles.
- 3. Associez les plantes compagnes** : au potager les légumes se développent mieux s'ils sont plantés à côté de tel ou tel autre légume ou près d'une plante aromatique. L'œillet d'inde protège les tomates contre les nématodes...
- 4. Entretenez la fertilité du sol** : animaux et microorganismes permettent la transformation de la matière organique en nutriment dont les plantes ont besoin pour leur développement. **Pensez également au compost et à la rotation des cultures** pour ne pas appauvrir le sol.
- 5. Maîtrisez l'arrosage** : la quantité d'eau à apporter dépend de l'espèce végétale, de la saison, du temps qu'il fait, du stade de développement, de l'âge de la plante, du type de sol et du dernier arrosage. Rationnez en fonction des besoins des plantes et utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage. Pensez à la récupération d'eau de pluie; réglementairement autorisée et conseillée, elle permet d'arroser même en période de sécheresse, et peut donner droit à un crédit d'impôts !

6. Pratiquez le paillage : couvrez la terre aux pieds de vos plantations avec du paillis de chanvre, du mulch de lin... pour limiter les arrosages, évitez d'avoir à désherber, permettre de garder une couverture de protection de la vie du sol et apporter de la matière organique.

7. Éliminez les plantes considérées comme indésirables : naturellement, à la binette, avec l'eau chaude de cuisson ou avec un appareil thermique à gaz. **Gardez en tête que « la nature a horreur du vide »**. Sur un sol, les adventices et plantes pionnières vont apparaître spontanément et ce sont souvent celles qu'on ne désire pas voir se développer. Si vous souhaitez limiter le désherbage, ne laissez pas de sol à nu : occupez l'espace par des plantations (fleurissement, gazon, engrais verts au potager...) ou par du paillage. **Pensez aux solutions alternatives contre les maladies et insectes ou animaux ravageurs** : pièges à insectes, filet anti insectes, purin d'ortie, de prêle, cendre (pour les limaces)...

Plus d'informations sur les techniques de jardinage au naturel, et des conseils de jardinage mois par mois sur le site de l'eau du Conseil Général : <http://eau-seine-et-marne.fr>



Votre commune s'engage à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires !

Que sont les produits phytosanitaires ?

Les produits phytosanitaires font partie de la famille des pesticides, ils sont utilisés pour :

- Lutter contre les espèces végétales concurrentes ou indésirables : **les herbicides**
- Lutter contre les insectes nuisibles : **les insecticides**
- Lutter contre les champignons parasites : **les fongicides**

Pourquoi cette volonté de limiter leur usage ?

- Ces produits contiennent des substances **dangereuses** :
 - **Pour la santé humaine.** De nombreux produits homologués en espaces **verts sont nocifs, irritants**, ils peuvent entraîner des risques **d'effets graves** pour la santé en cas d'exposition prolongée, une sensibilisation par contact avec la peau, des risques de lésions oculaires graves. Certains sont suspectés d'effets cancérigènes.
 - **Pour l'environnement aquatique et la vie dans les rivières** : de nombreux produits homologués en espaces verts sont nocifs pour les organismes aquatiques, et peuvent entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ces produits migrent dans l'atmosphère, **vers les rivières et les eaux souterraines, à travers le sol.**

- Le coût d'**élimination** de ces substances, afin de produire de l'eau potable **coûte très cher.**

Les utilisateurs de produits phytosanitaires sont nombreux :

- Les agriculteurs pour protéger leurs cultures
- Les sociétés ferroviaires pour l'entretien des voies
- Les jardiniers amateurs pour désherber et traiter massifs, parcs, allées et potagers

Face au constat alarmant de la pollution généralisée des rivières et des eaux souterraines par des produits phytosanitaires, tous les applicateurs doivent réfléchir à une utilisation raisonnée de ces produits toxiques.

Comme d'autres, les communes participent à la pollution :

Les résultats d'analyses des prélèvements réalisés dans les rivières de Seine et Marne mettent en évidence une contamination de l'eau par les herbicides. On retrouve des molécules utilisées en milieu agricole, mais aussi des substances employées uniquement pour désherber les espaces non agricoles.

Or les espaces entretenus par les communes sont souvent imperméables et reliés à un réseau de collecte des eaux de pluies (caniveaux, avaloirs, grilles...). Ainsi les produits utilisés sont entraînés très rapidement vers les cours d'eaux et les nappes souterraines.

Sensible à la protection de votre eau, votre commune s'engage à réduire l'emploi de produits phytosanitaires.

Votre commune, avec l'appui technique du Conseil Général (dans le cadre du plan départemental de l'eau), va modifier ses pratiques d'entretien des espaces afin d'utiliser moins de produits phytosanitaires (notamment des désherbants).

Allant vers une **gestion adaptée** des différents espaces de la commune, il se peut que l'aménagement de certaines surfaces soit modifiées (mise en place de prairies fleuries à la place de pelouses, zones réhenherbées)

Par ailleurs, certains espaces jusque-là désherbés chimiquement seront entretenus autrement

L'apparition de végétation spontanée à certains endroits choisis n'est pas signe d'un oubli ou d'une négligence, mais d'un changement de pratique maîtrisé dans un souci d'**amélioration de notre cadre de vie et de préservation de l'environnement !**

